

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2023

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC\_2023\_234  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 47

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS, M. Jean-Michel ROUGER  
à M. Gérard PERRIN, M. Eric BIGOT à M. David  
MUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-  
Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M.  
Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à  
Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe  
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre  
MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE,  
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,  
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,  
Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric  
ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M.  
Stéphane TAILLASSON  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget annexe Zones d'Activités  
communautaires - Budget Primitif 2024

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

**RAPPORT**

Le Budget primitif 2024 s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 9 novembre dernier, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe « Zones d'Activités Communautaires » de la Communauté d'Agglomération de Saintes établi en M 57, est proposé au vote par nature et par chapitre avec une présentation

fonctionnelle croisée, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L. 2312-3 et R. 2312-1.

Plusieurs activités sont gérées sous forme de budgets annexes ; leur vote est proposé par chapitre.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au **15 avril 2024** (article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire les opérations réelles et les opérations d'ordre.

#### Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 2312-3, L. 5211-36, L. 1612-2, R. 2312-1, R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu la délibération n°2021-169 du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2021 portant création du budget annexe « Zones d'Activités Communautaires »,

Vu la délibération n°CC\_2023\_195 du Conseil Communautaire en date du 9 novembre 2023 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 et du débat intervenu,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du budget annexe « Zones d'Activités Communautaires » repris ci-dessous,

Ce budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 9 novembre 2023 et les derniers ajustements budgétaires.

**La section de fonctionnement s'équilibre à 813 850 €, soit :**

<b>Dépenses</b>		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
011	Charges à caractère général Fief Picaud	249 064,02 €	34 730,00 €
011	Charges à caractère général Les Brandes	472 615,00 €	457 400,00 €
011	Charges à caractère général Zone Corme-Royal		72 000,00 €
011	Charges à caractère général Zone Fontcouverte		160 000,00 €
042	Sortie terrains vendus (art 71355)	4 350,65 €	89 450 €
		<b>726 029,67 €</b>	<b>813 580,00 €</b>

<b>Recettes</b>		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
70	Produits des services		89 450,00
74	Dotations, subventions... 508 Fief Picaud	4 350,65 €	
042	Opérations d'ordre 7133 Fief Picaud	249 064,02 €	
042	Opérations d'ordre (art 7133) Les Brandes	472 615,00 €	724 130,00
		<b>726 029,67 €</b>	<b>813 580,00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- L'acquisition de terrains ;
- Les études d'aménagement des Zones d'Activité ;
- Les dépenses annexes (annonces légales, communication).

Une recette d'ordre, en direction de la section d'investissement, vient équilibrer la section de fonctionnement pour la somme de 724 130 € et permet, ainsi, de valoriser le stock de terrains en

cours d'aménagement. Il convient d'ajouter, également, des ventes de terrains sur la Zone Fief Picaud pour un montant de 89 450 €.

La section d'investissement s'équilibre à 724 130 € soit :

Dépenses		BP 2023	BP 2023
040	opération d'ordre (art 3355) Fief Picaud	253 414,67 €	
040	opération d'ordre (art 3355) Les Brandes	472 615,00 €	
040	opération d'ordre		724 130,00 €
	reports		
		<b>726 029,67 €</b>	<b>724 130,00 €</b>

Recettes		BP 2023	BP 2024
16	Emprunts	721 679,02 €	634 680,00 €
040	Sortie terrains vendus (art 3555)	4 350,65 €	89 450,00 €
	reports		
		<b>726 029,67 €</b>	<b>724 130,00 €</b>

Comme indiqué ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée via principalement une opération d'ordre en direction de la section d'investissement. Ces dépenses d'investissement sont financées par un emprunt prévisionnel de 634 680 € et par une opération d'ordre de 89 450 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2024 du Budget annexe « Zones d'Activités Communautaires » par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :


- 45 Voix pour
- 2 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.